

BP Brevet Professionnel Responsable de productions légumières, fruitières, florales et de pépinières En apprentissage

En apprentissage
Diplôme de niveau 4

Perspectives et débouchés

- Chef de culture en exploitation maraîchère et/ou horticole
- Conducteur de travaux horticoles
- Ouvrier agricole en maraîchage-horticulture
- Ouvrier en production horticole / maraîchère / pépinière biologique
- Ouvrier horticole/horticole serriste / pépiniériste / maraîchère
- Chef de culture arboricole / Chef de station fruitière

Poursuites de formations/études : BTS

Objectifs visés et évaluables

Acquérir les connaissances techniques et professionnelles nécessaires à exercer des activités professionnelles dans les exploitations agricoles en tant que chef d'entreprise ou salarié hautement qualifié

Contenus de formation

- Module 1 : Se situer en tant que professionnel
- Module 2 : Assurer le pilotage technique des productions
- Module 3 : Réaliser les interventions sur les végétaux
- Module 4 : Intervenir sur les conditions de culture
- Module 5 : Assurer le suivi comptable d'une entreprise agricole

L'individualisation des parcours permet d'adapter le programme à chaque bénéficiaire en fonction des acquis et du projet.

Possibilité de délivrer le diplôme ou des blocs de compétences

Public et prérequis

- Jeunes âgés de 17 ans au moins
- Personne de 16 à 29 ans révolus
- Au-delà de 29 ans : Les apprentis préparant un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu, les travailleurs handicapés, les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise
- Personnes âgées de 17 à 29 ans : Année de 2^{de} validée dans sa totalité, expérience professionnelle ou diplôme de niveau 3.

N° de fiche :

ROME :

A1405 : Arboriculture et viticulture

A1414 : Horticulture et maraîchage

RNCP : 34744

Nom du certificateur : Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

Date de publication de la fiche : 10/07/2020

Date de validité : 01/01/2026

Contact :

Secrétariat CFA

Tel : 04.95.30.02.31 Taper 1

Mail : cfa.borgo@educagri.fr

Plan et moyen d'accès :

L'établissement est desservi :

Par le réseau routier cf "Google maps"

Lycée Agricole de Borgo

Par le réseau ferroviaire, cf "Chemin de Fer Corse (Arrêt Porettonne à 10 min à pied)

Handicap :

Un référent handicap accompagne et suit l'apprenti.

Armagnac Marie-hélène : 07.50.54.25.93

Condition d'inscription

Trouver un maître d'apprentissage
Signer un contrat d'apprentissage
Remplir les conditions liées au public ciblé, pré-requis

Modalité d'évaluation des objectifs

Former des professionnels qualifiés dans le domaine de la production agricole spécialisée en horticulture. Les apprenants du Brevet Professionnel Responsable de productions légumières, fruitières, florales et de pépinières sont en mesure de travailler efficacement dans une entreprise horticole, ou de créer leur propre entreprise dans ce domaine. Ils sont également en mesure de s'adapter aux évolutions constantes du marché horticole, en développant des compétences d'analyse et de veille stratégique pour identifier les tendances et les opportunités de croissance

Modalité de sélection

Dans la limite des places disponibles sur le centre de formation.
Après entretien pour vérifier le projet de formation et projet professionnel.

Modalité d'alternance

1 semaine par mois en centre
entre Septembre et Juillet -
35h/semaine

Mode de validation

Diplômant :
Diplôme de niveau 4,
possibilité de valider par
blocs de compétences,
possibilité d'adapter les
parcours, VAA

Modalité pédagogique

En présentiel :
Mise en situation professionnelle,
visites pédagogiques,
interventions de professionnels
ou d'experts, travaux de groupe

Délai d'action

Accès à la formation dès la
signature du contrat
d'apprentissage

Frais pédagogique

Aucun / Achat EPI par l'employeur

Effectif par session

Minimum 10 personnes
Maximum 14 personnes

Financement et modes de rémunération

Financement :
Formation financée par les OPCO, voire partiellement par l'entreprise ou se déroule l'apprentissage.

Rémunération :
Pourcentage du SMIC en fonction de l'âge et de l'année de formation à la charge de l'employeur

Durée

- 2 ans
- 3297 heures / an
- 25% du temps (soit 847h par an) s'effectue au centre
- 75% du temps (soit 2450h par an) s'effectue en Entreprise

